

entièrement évacuée ensuite, selon laquelle les ‘cas verbaux’ que sont les modes sont des déviations (*enklíseis*) par rapport à l’indicatif.

Cela dit, aucun grammairien, que je sache, ne traite l’indicatif de mode ‘par extension’. Pour l’ensemble de la tradition, les quatre modes autres que l’infinitif sont des modes de plein statut, en tant qu’ils expriment, chacun par une morphologie différenciée, une ‘diathèse de l’âme’ spécifique : indication (ou définition, *horismós*) à l’indicatif (*horistiké*), ordre (*próstaxis*) à l’impératif (*prostaktikē*), souhait (*eukhē*) à l’optatif (*euktikē*). Au subjonctif, les choses sont moins nettes, et ce mode a reçu des désignations multiples faisant référence, soit à une ‘diathèse de l’âme’ (*distaktiké* ‘dubitatif, hésitatif’, etc.), soit à une particularité morphologique différenciant le subjonctif de l’indicatif (*epērménē*, mode ‘allongé’), soit à des valeurs d’emploi jugées remarquables (*aitiologiké* ‘causal’, *apotelestikē* ‘final’), soit enfin — et c’est la désignation qui s’est imposée — à une donnée syntaxique, la position typique du subjonctif comme mode ‘subordonné’, *hupotaktiké* (245,14).

Comme nous l’avons entrevu déjà, l’**ordre** d’énumération des modes verbaux ne fait pas l’unanimité des grammairiens anciens. La principale pomme de discorde est, une fois encore, l’infinitif. Faut-il le placer en tête, en tant que ‘forme la plus générale du verbe’, comme le revendique Apollonius dans la *Syntaxe* (327,15)? ou au contraire réserver cette place d’honneur à l’indicatif, comme il l’avait fait dans le *Rhēmatikón*, parce que ce mode est de tous le plus riche en formes et à ce titre le plus intéressant pédagogiquement (*Synt.* 328,2)? Dans cette seconde hypothèse, faut-il rejeter l’infinitif à la fin, comme le fait la *T*, en tant, sans doute, que mode le moins modal et le plus pauvre en formes? En fait, curieusement, les Σ justifient un autre ordre que celui de la *T* : celui que donne Chæroboscus comme recommandé par Apollonius (en fait celui du *Rhēmatikón*, qui est aussi celui de Arm.), avec l’infinitif en deuxième position. Chæroboscus (II, p. 6,24) le justifie ainsi :

« L’infinitif vient en second, et ce à juste titre, puisque, comme on l’a dit, il aurait dû être en tête. Mais comme il y a controverse sur son statut verbal et qu’il ne faut pas commencer par ce qui est controversé, on ne lui a pas donné la première place. »

L’ordre impératif - optatif de la *T* est à l’inverse de celui que prône Chæroboscus : est-il besoin de préciser que les Σ trouvent des justifications pour l’un comme pour l’autre (400,12)? J’en fais grâce au lecteur et je me contente de signaler pour finir l’accord général concernant le classement du subjonctif après les trois autres modes personnels. La raison de cette postposition est morpho-syntaxique : le subjonctif fait corps avec la conjonction qui l’introduit, en sorte que la forme proprement verbale n’y vient pas vraiment en tête (400,19) ; d’autre part, le subjonctif ne peut fournir un énoncé indépendant, étant, comme son nom l’indique, un mode subordonné (Chæroboscus II, p. 8,27).

(*idía poiôtēs*) de la personne. À la deuxième, qui contient un nom propre et sollicite la désignation concrète de celui qui le porte, on répondra par un pronom — p. ex. ‘moi’ ou ‘celui-ci’ —, qui indique τὴν οὐσίαν τοῦ ὑποκειμένου, c’est-à-dire quelque chose comme ‘la substance du référent’. *Lousía* qui est l’objet propre de la déixis pronominale paraît donc correspondre assez précisément aux ‘substances premières’ (πρῶται οὐσίαι) d’Aristote (un cheval, ou un homme *particuliers*, cf. *Cat.* I b 13), l’accent étant mis, chez Apollonius, sur la *présence* de cette substance qui permet à la déixis de s’exercer (cf., chez Aristote, l’expression déictique τὸδε τι, litt. ‘un ceci’, *Cat.* 3 b 12, utilisée pour caractériser le signifié propre de la substance première). La complémentarité du pronom et du nom est bien mise en évidence en *Synt.* 102,1 :

« par la construction pronominale, nous avons prise sur la substance, mais pas sur la propriété qui s’y ajoute quand on pose le nom » (διὰ τῆς ἀνωμυμικῆς συντάξεως τῆς μὲν οὐσίας ἐπιλαμβανόμεθα, τῆς δὲ ἐπιτρεχούσης ἰδιότητος κατὰ τὴν τοῦ ὀνόματος θέσιν οὐκέτι).

Nous connaissons, pour une fois par tradition directe puisque nous la lisons dans le *Traité Du pronom* (9,11), la **définition du pronom par Apollonius** :

« Un mot (employé) à la place d’un nom, qui présente des personnes définies, et qui se différencie dans la variation en cas et en nombre lorsque sa forme n’indique pas le genre (λέξις ἀντ’ ὀνόματος < παραλαμβανομένην Schneider > προσώπων ὀρισμένων παραστατικὴν, διάφορον κατὰ τὴν πτώσιν καὶ ἀριθμόν, ὅτε καὶ γένους ἐστὶ κατὰ τὴν φωνὴν ἀπαρέμφοτος). »

Par rapport à la définition de la *T*, qui semble en être une adaptation abrégée (DI BENEDETTO 1959:109; cf. une autre version abrégée dans le papyrus *P.S.I.* 7.761 (= 16 W., l. 10-12; v-vi^e s.)), celle d’Apollonius comporte un complément *morphologique*, très soigneusement formulé. Il fait référence aux différences qui apparaissent en cours de flexion dans le *radical* des pronoms personnels proprement dits (3^e pers. incluse), qui, en grec comme en français, n’indiquent pas le genre : p. ex. *egō* [‘je’, nom.], (*e*)*mé* [‘me’, acc.], *hēmeis* [‘nous’, pl. (nom.)]. On peut observer que la fin de la définition d’Apollonius a pour effet de ménager, indirectement mais expressément, leur place parmi les pronoms aux démonstratifs comme *ekeinos* (masc.) / *ekeinē* (fém.) / *ekeino* (neut.) [‘celui-là, celle-là’], qui marquent les genres et ne présentent pas de variation radicale dans la flexion. Or c’est d’eux justement que nous avons relevé l’absence dans la *T* : il y a donc une cohérence de fait, dans la *T*, entre définition brève et absence des démonstratifs. Il faut avouer que cette cohérence est troublante : si on se rallie à l’interprétation que donne ERBSE d’Apollonius *Pron.* 5,13 (cf. ci-dessus, n. 1), on sera porté à penser que le compilateur, à force de négligence, a reconstitué par hasard un